

Décision : DAJ2023-139

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié**  
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu le décret du 01 février 2023**  
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu la décision n° 2021-159**  
nommant Monsieur Damien ROUSSET, Directeur Général Délégué à l'Administration au sein de l'Institut  
national de la santé et de la recherche médicale ;

**DECIDE :**

- Article 1 :** Délégation de signature est accordée à Monsieur Damien ROUSSET, Directeur Général Délégué à l'Administration, afin de signer, au nom du Président-directeur général de l'Inserm, tous actes et décisions dans la limite de ses attributions.
- Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1 février 2023.



**Didier SAMUEL**

**Président-directeur général de l'Inserm**